

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET D'AMÉNAGEMENT DES BASSINS DE VILLEJUST ET DE RESTAURATION ÉCOLOGIQUE DU RUISSEAU LE ROUILLOU SUR LA COMMUNE DE VILLEJUST, SOLLICITÉ PAR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA VALLÉE DE L'YVETTE

ENQUÊTE du lundi 14 septembre 2020 (10h30) au mardi 13 octobre 2020 inclus (17h30)

soit 30 jours consécutifs
(arrêté n°2020. PREF/DCPPAT/BUPE/121 du 7 juillet 2020)

PROJET : les objectifs sont la maîtrise des ruissellements, la lutte contre les inondations et la restauration écologique du Rouillon et des zones humides associées.

CONSULTATION : la demande d'autorisation environnementale, l'étude d'incidences, la dispense d'évaluation environnementale et un registre d'enquête seront mis à la disposition du public :

1/ Mairie de VILLEJUST (91140) – au Service urbanisme – 6 rue de la Mairie :
- lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Ces horaires seront éventuellement modifiés en fonction de l'évolution des mesures sanitaires liées au COVID19.

2/ Sur le site des services de l'État : www.essonne.gouv.fr (Rubriques – Publications/Enquêtes-publiques/Eau/Autres-autorisations/BASSINS-VILLEJUST-RUISSEAU-ROUILLOU).

Un poste informatique sera disponible en mairie de VILLEJUST.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR : M. Alain GARNIER, Auto-entrepreneur.

Mairie de VILLEJUST :

- Le lundi 14 septembre 2020 de 14h30 à 17h30
- Le jeudi 24 septembre 2020 de 10h30 à 12h00
- Le samedi 3 octobre 2020 de 9h00 à 12h00
- Le mardi 13 octobre 2020 de 14h30 à 17h30

Toutes les mesures sanitaires seront prises pour assurer la réception du public.

Demande d'information sur le projet : M. Jérôme ROZANSKI – chef de service milieux naturels et prévention des inondations – Tél : 06 79 83 29 75

OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS du public pendant l'enquête :

- sur le registre d'enquête papier en mairie de VILLEJUST, siège de l'enquête,
- sur le **registre dématérialisé** accessible en mairie de VILLEJUST ou sur le site internet www.essonne.gouv.fr mentionné ci-dessus,
- reçues par écrit ou oral, par le commissaire enquêteur lors des permanences, adressées au commissaire enquêteur :
 - par courrier envoyé en mairie de VILLEJUST, siège de l'enquête, avant la clôture de l'enquête pour être annexé au registre papier,
 - par courrier électronique reçu jusqu'au mardi 13 octobre 2020 inclus avant 17h30 à l'adresse suivante : pref91-villejustsiahvy@enquetepublique.net.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête. Celles transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé.

RÉSULTATS : le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables sur le site internet, en mairie de VILLEJUST, à la préfecture et à la sous-préfecture de Palaiseau.

DÉCISION : Le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale après information et éventuellement consultation du Conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques.